



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-septième session
18-29 janvier 2021

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Sainte-Lucie

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



I. Aperçu général

1. Le Gouvernement saint-lucien reste déterminé à renforcer la protection des droits de l'homme de ses citoyens et des personnes présentes sur son territoire. Ainsi, il a ratifié divers instruments relatifs aux droits de l'homme ou y a adhéré en vue d'élargir la protection nationale des droits de l'homme. Malgré son attachement à garantir la pleine réalisation de ces droits à l'échelle nationale, il se heurte à de nombreuses difficultés, qu'il s'emploie à surmonter.

II. Méthodologie

2. Le Gouvernement saint-lucien a établi le présent rapport conformément aux directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel. Le Ministère des affaires extérieures a dirigé l'élaboration du rapport et a largement consulté les différents ministères et administrations, ainsi que des membres de la société civile.

III. Faits nouveaux survenus depuis le précédent Examen périodique universel

Accès à l'eau

3. Le projet d'approvisionnement en eau de Dennery North a été mis sur pied pour apporter des solutions aux problèmes liés à l'eau que rencontre la population du district. L'objectif de ce projet était d'accroître la quantité d'eau fournie aux résidents et aux consommateurs et d'assurer une qualité constante, tout en rendant le système d'approvisionnement en eau potable plus pérenne.

4. Le projet s'est déroulé en deux temps. La première phase s'est terminée en février 2018 et la deuxième en février 2020. Le projet a été financé avec l'aide du Gouvernement mexicain, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK).

IV. Domaines de préoccupation dans le pays

COVID-19

5. Dès le début de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement saint-lucien a dû prendre des mesures immédiates pour répondre aux besoins des catégories les plus vulnérables de sa population.

6. Le Gouvernement saint-lucien a instauré un état d'urgence à un stade précoce de la pandémie afin de ralentir la propagation du virus. Sous l'état d'urgence, le Ministère de la consommation a joué un rôle essentiel dans l'adoption de mesures visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés en matière d'aide alimentaire, qui ont augmenté pendant la pandémie. Ce Ministère est responsable de la fourniture en gros de produits de première nécessité, à savoir le blé et la farine blanche, le sucre de canne brun et raffiné, ainsi que le riz blanc.

7. Après ces premières mesures, le Gouvernement saint-lucien a repéré les secteurs fragilisés à cause de la pandémie et a apporté des réponses adaptées. Certaines de ces mesures seront détaillées au fil du présent rapport.

V. Réponses aux recommandations acceptées

Ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (88.1-88.29)

8. En 2020, le Gouvernement saint-lucien a placé les droits des personnes handicapées en tête de ses priorités en ratifiant la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et en adhérant à son protocole facultatif. Il a également adhéré au Traité de Marrakech de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui vise à garantir l'accès des personnes ayant des difficultés de lecture à des publications. Ces traités servent de cadre au Gouvernement saint-lucien, qui pourra ainsi continuer de garantir des moyens de protection et de promotion nationales aux personnes handicapées.

9. Si Sainte-Lucie n'a pas ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, des fonctionnaires concernés par cette question ont cependant participé à des séminaires organisés par le Groupe d'Amis de la Convention contre la torture en 2016, 2018 et 2020. L'objectif de ces séminaires était de faire en sorte que les fonctionnaires concernés acquièrent des connaissances suffisantes en vue de la ratification, de la mise en œuvre et du suivi de la Convention. Le Gouvernement saint-lucien a l'intention de tirer profit de sa participation à ces séminaires pour continuer, par l'intermédiaire de son Comité de coordination national pour les droits de l'homme, à sensibiliser le pays à la signature et à la ratification de la Convention, le moment venu.

10. Le Gouvernement saint-lucien ne perd pas de vue son acceptation des recommandations en faveur de la ratification d'un certain nombre d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, auxquelles il n'a pas encore donné suite. Il demeure résolu à tenir ses engagements, tout en étant bien conscient des difficultés que cela représente. Pour les États dualistes comme Sainte-Lucie, la ratification des traités n'est qu'une étape de la protection des droits de l'homme. Certes, il est nécessaire d'adopter des mesures législatives pour veiller à ce que les droits accordés dans ces traités aient pleinement force de loi sur le plan interne, mais le fait est que le service de rédaction juridique du Bureau du Procureur général manque toujours de moyens humains. Cela nuit considérablement à la mise en œuvre rapide de ces traités dans la législation interne. Par conséquent, la ratification de ces traités doit se faire en fonction de l'évaluation de la situation et du contexte du pays. Dans ces conditions, le Gouvernement saint-lucien, par l'intermédiaire de son Comité de coordination national pour les droits de l'homme, a fait appel au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de la Barbade pour obtenir une assistance technique dans ce domaine. Le Gouvernement tient à poursuivre son travail sur l'application en droit interne des traités relatifs aux droits de l'homme qu'il a déjà ratifiés. Il estime par ailleurs que la sensibilisation du public est nécessaire pour aider aussi bien le grand public que les agents publics à se faire une idée des traités avant leur ratification. Le Gouvernement saint-lucien réaffirme une nouvelle fois sa volonté de renforcer la protection des droits des personnes sur son territoire grâce à la ratification de traités supplémentaires dans un avenir proche.

Application au niveau national (88.30-88.35, 88.53-88.58, 88.79-88.90 et 88.91-88.97)

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (88.31 et 88.53-88.58)

11. La législation nationale ne fait pas spécifiquement mention de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont le manque de visibilité dans les décisions, dans l'application de la loi et dans les prises de décisions est manifeste. Cependant, la structure du mécanisme national de promotion des femmes est en cours d'examen par le biais de la politique et du plan stratégique nationaux pour l'égalité des sexes. L'intégration des questions de genre figure également dans le plan national de développement de Sainte-Lucie. En outre, des formations ont été proposées à divers

fonctionnaires pour les informer sur les dispositions de la Convention et les sensibiliser à celles-ci.

Discrimination fondée sur le genre (88.53-88.58)

12. Le Gouvernement saint-lucien poursuit son travail assidu pour éliminer la discrimination fondée sur le genre au sein de la société, et tout particulièrement dans le secteur de l'éducation. Le plan de développement du secteur de l'éducation 2015-2020 s'attache à améliorer l'accessibilité, y compris financière, de l'éducation pour tous les citoyens, tout en favorisant l'égalité des genres. Des progrès considérables ont été faits pour mener cette ambition à bien.

13. L'enseignement primaire et secondaire offre des possibilités d'éducation égales à tous les individus, indépendamment de leur genre. Les filles bénéficient des mêmes droits à l'éducation que les garçons. D'après le recueil statistique 2018 du Ministère de l'éducation, de 2006 à 2016, le taux net de scolarisation des garçons au niveau primaire était presque identique à celui des filles. Pour l'année scolaire 2017/2018, le pourcentage de filles scolarisées est passé à 50 %, contre 49 % en moyenne sur les dix années précédentes. Dans le secondaire, ce pourcentage était légèrement plus élevé que chez les garçons. Comme pour le primaire et le secondaire, la parité femmes-hommes est toujours respectée au niveau universitaire. Les chiffres de scolarisation dans des institutions de l'enseignement supérieur sont en général plus élevés chez les femmes que chez les hommes.

14. Les chiffres des inscriptions dans les principaux départements des institutions du supérieur de l'île indiquent une hausse des inscriptions des femmes dans des domaines de connaissances non traditionnels. Par l'intermédiaire de la Fondation Aspire Artemis (ONU), des efforts sont déployés pour que les étudiantes puissent bénéficier d'un meilleur accès au domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Les stages d'été 2018/2019 destinés aux enseignants du primaire et du secondaire avaient pour objectif de démontrer comment une pratique d'enseignement peut favoriser l'accès des étudiantes à des possibilités d'études en science, technologie et innovation (STI).

Violence domestique (88.79-88.90)

15. La violence fondée sur le genre figure parmi les infractions les moins souvent signalées et les plus persistantes à Sainte-Lucie. Le Gouvernement saint-lucien a adopté une approche multisectorielle pour combattre ce fléau. En 2019, la Division des relations entre les sexes, en collaboration avec le Centre d'aide aux femmes, a créé le Programme services essentiels, grâce auquel elle forme des personnes issues de diverses communautés de Sainte-Lucie à venir en aide à des victimes de violence domestiques et à des personnes qui y sont exposées en leur fournissant des informations et d'autres ressources. Sainte-Lucie a également bénéficié du *Projet de renforcement de la responsabilité des États* d'ONU-Femmes et de l'Association des directeurs de la police des pays des Caraïbes, qui vise à mettre fin à la violence fondée sur le genre dans les Caraïbes. Un outil de collecte de données a été conçu et adopté dans le cadre de ce projet. Cet outil recueille systématiquement des données auprès de la Police royale de Sainte-Lucie, du Centre de soutien aux femmes, du Centre de crise de Sainte-Lucie et du tribunal des affaires familiales. Tous les organismes ne se conforment pas pleinement au partage systématique des données et il a été relevé que la Division des relations entre les sexes disposait d'une capacité limitée pour analyser et utiliser les données collectées. D'après les engagements qu'elle a pris récemment, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU doit apporter son appui à la gestion des données à Sainte-Lucie pour renforcer les capacités de la Division et celle des personnes qui coordonnent les questions d'égalité femmes-hommes dans les administrations concernées.

16. En 2016, Sainte-Lucie a reçu le soutien du bureau multipays de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de la Barbade, en collaboration avec l'Association des directeurs de la police des pays des Caraïbes. Cette dernière a terminé en 2019 l'élaboration du plan/partnership d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre afin d'établir un plan/partnership d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre à Sainte-Lucie. En mars 2019, une consultation nationale sur la violence fondée sur le genre a été organisée pour définir les

modalités qui permettront de rendre le changement systémique possible. Un examen comparatif de la législation existante à l'échelle nationale, régionale et internationale par rapport à la législation proposée a été réalisé en septembre 2019. Il a été mené à bien grâce à l'aide technique de Sisters for Change, par l'intermédiaire de l'initiative Equality and Justice Alliance.

17. Cette nouvelle législation, qui devrait être soumise au Conseil des ministres en 2020, définira la violence domestique et offrira des voies de recours à toutes les victimes, quels que soient leur situation matrimoniale, leur milieu et mode de vie, leur sexe et tout autre facteur qui, dans le cadre de la législation actuelle, les empêche d'accéder à la justice.

18. Ces cinq dernières années, le Gouvernement de Sainte-Lucie a mis au point des stratégies visant à prévenir la violence contre les femmes et les filles au sein des écoles primaires et secondaires. Le programme d'éducation à la santé et à la vie de famille et le programme *Good Touch Bad Touch* se sont poursuivis dans toutes les écoles publiques. *Youth A.R.T (Active Response Team)* est une initiative lancée par la Division des relations entre les sexes en collaboration avec certains établissements secondaires. Elle œuvre en faveur du concept de relations saines entre les élèves de 11 à 17 ans dans le but d'enrayer la tendance de la violence dans les fréquentations.

19. Le tribunal des affaires familiales a instauré un deuxième volet de prévention avec *Partnership for Peace*, un programme psychoéducatif d'intervention contre la violence à destination des auteurs d'infraction, en particulier des hommes qui ont commis des actes de violence domestique. En outre, le centre de détention de Bordelais a aussi lancé un certain nombre de programmes sociaux pour les détenus. L'un d'entre eux vise à réunir les pères incarcérés et leurs enfants en organisant des journées des familles au sein du centre.

20. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la hausse des crises psychologiques et de la violence domestique a aussi créé un besoin de soutien psychosocial. Avec l'aide du Gouvernement canadien et du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, le Gouvernement saint-lucien a mis en œuvre le projet EnGenDER (Pour une reprise des activités après une catastrophe et une résilience climatique et environnementale sensibles au genre dans les Caraïbes). Ce projet porte sur des actions contre la violence fondée sur le genre et la vulnérabilité liée aux questions de genre, des phénomènes de plus en plus répandus du fait de la pandémie de COVID-19. Il sera utilisé en appui d'initiatives de suppléments de revenus versés aux femmes exerçant dans le secteur informel, aux agricultrices et aux femmes handicapées. L'aide apportée consistait également à offrir une formation en aide psychosociale aux travailleurs essentiels pour lutter contre la violence fondée sur le genre.

Comité des droits de l'enfant (88.32-88.35, 88.85 et 88.97)

21. Le Gouvernement continue de garantir la protection des enfants sur son territoire et cherche en permanence à renforcer cette protection.

22. La loi sur la justice des enfants, qui instaure une procédure judiciaire pour les enfants en conflit avec la loi et une protection générale des enfants, ainsi que la loi sur la prise en charge, la protection et l'adoption des enfants, ont toutes les deux été adoptées en 2018. Elles remplacent la loi de 1972 sur les enfants et les jeunes. Le projet de loi sur le statut des enfants est en cours d'élaboration et une consultation préliminaire doit se tenir au premier trimestre 2021. Ce projet de loi remédiera au problème de distinction juridique entre les enfants nés de parents mariés et les enfants nés hors mariage.

23. Depuis l'introduction du programme « Écoles amies des enfants » en 2007, le Gouvernement saint-lucien a entrepris de faire en sorte que le fonctionnement des écoles de l'île soit conforme aux dispositions du Comité des droits de l'enfant. En 2019, le Conseil des ministres a approuvé la suspension initiale des châtiments corporels dans les écoles à partir du 1^{er} mai 2019 en vue de leur abolition à terme. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020, en application de l'avis du Conseil des ministres n° 104 de 2019. Le Gouvernement n'ignore cependant pas que ce décret n'est pas conforme à l'article 50 de la loi de 1999 relative à l'éducation, qui énonce toujours les conditions d'administration des châtiments corporels dans les écoles. Le Gouvernement est donc résolu à apporter les modifications nécessaires pour éliminer complètement cette incohérence.

24. Le Gouvernement saint-lucien reconnaît que la lutte contre la maltraitance à l'égard des enfants nécessite une action concertée. Toutes les affaires de maltraitance d'enfants faisant l'objet d'une enquête de la Division des services sociaux, l'agence nationale chargée des questions relatives à l'enfance, sont également signées à la police pour qu'une enquête soit ouverte, en application du « *protocole pour la gestion des cas de maltraitance et de négligence envers les enfants* ». La police a également reçu toutes les formations nécessaires concernant ce protocole, qui a été diffusé à tous les organismes chargés de la protection des enfants. La responsabilité de la population dans la lutte contre la maltraitance d'enfants est également essentielle pour contribuer à endiguer ce problème. L'article 13(1) de la loi sur la prise en charge et la protection des enfants prévoit la déclaration obligatoire de tout soupçon de maltraitance à enfant. La sensibilisation du public est donc nécessaire pour renforcer le combat contre la maltraitance à l'égard des enfants. Un certain nombre d'échanges ont eu lieu avec diverses parties prenantes dans le cadre du plan de travail de la Division des services sociaux afin de sensibiliser à ce problème. Plus concrètement, la Division a organisé une série de campagnes de sensibilisation du public dans le cadre du Mois de l'enfant 2020.

Non-discrimination : genre et orientation sexuelle (88.64) (1^{re} partie)

25. Le Gouvernement saint-lucien a manifesté sa volonté d'engager un véritable dialogue avec les organisations de la société civile représentant les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, comme le montre la participation de ces organisations aux consultations nationales sur les droits de l'homme organisées par le Ministère des affaires extérieures de 2018 à 2020. Le Gouvernement saint-lucien réaffirme son intention de poursuivre le dialogue avec ces organisations et s'engage également à lutter contre la discrimination injustifiée de cette communauté.

Accès à la justice (88.98-88.104)

26. Le Gouvernement saint-lucien reconnaît les carences de son système judiciaire, comme le manque de locaux et la pénurie de juges de la Cour de justice supérieure (High Court). Par exemple, deux (2) juges sont actuellement affectés à la chambre pénale de la Cour de justice supérieure, alors que, selon les estimations, cinq (5) juges sont recommandés pour traiter le nombre d'affaires portées devant cette juridiction.

27. Au vu des difficultés décrites ci-dessus, le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures dans le but d'améliorer les procédures pénales de l'île. En 2017, le laboratoire national de criminalistique a rouvert ses portes, car son rôle est essentiel pour garantir l'efficacité des enquêtes menées par le pouvoir judiciaire. Le Gouvernement saint-lucien a également placé au rang de ses priorités la réduction du nombre de cas en suspens devant le tribunal pénal. Il en a fait l'un des principaux indicateurs de performance de la composante « sécurité des citoyens » du tableau de bord de gestion de la performance, qui a été adopté en 2018. La longue durée des détentions provisoires s'explique notamment par les difficultés persistantes que rencontre le Gouvernement pour pourvoir les postes de magistrats au sein de sa structure judiciaire. Depuis longtemps, on attribue cette situation aux coûts d'opportunité élevés que doivent supporter les professionnels du droit qui souhaitent renoncer à leur clientèle privée pour exercer dans le secteur public. Pour que les professionnels qualifiés soient davantage incités à le faire, le Gouvernement a instauré en août 2019 une exonération fiscale sur le salaire des magistrats. Depuis cette mesure, le taux d'occupation des postes a augmenté et tous les postes vacants depuis 2015, sauf un, ont été pourvus. Le Gouvernement s'est engagé à pourvoir le poste de magistrat qui reste vacant au plus tard au milieu de l'année 2021.

28. Des progrès ont été accomplis concernant le rapport de l'Agence d'exécution sur le crime et la sécurité (IMPACS) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Un Procureur général a été nommé en octobre 2016, alors que ce poste essentiel était vacant depuis près de neuf mois, après le départ en retraite en décembre 2015 de la personne qui l'occupait. Après avoir été reçu par le Premier Ministre et présenté au Bureau du Procureur général en 2015, le rapport a été examiné. En 2017, une équipe d'agents des forces de police de Sainte-Lucie a été nommée pour mener des enquêtes et toutes les personnes accusées dans cette affaire ont été arrêtées et interrogées. Tous les dossiers examinés par cette équipe d'investigation ont donné lieu à une enquête active et certains ont été transmis au Procureur général.

Le Procureur général devrait être saisi des dossiers restants d'ici la fin du mois de novembre 2020.

29. Malgré les avancées réalisées à ce jour, certaines contraintes continuent de paralyser le fonctionnement et les résultats du ministère public sur cette question, ainsi que dans d'autres domaines. Ces contraintes sont principalement le manque de ressources humaines et la pénurie de données médico-légales nécessaires dans le domaine dont il est question ici. Le Procureur général s'est engagé à ce que des recommandations sur chaque point soient transmises au Commissaire de police d'ici la fin de l'année 2020.

Pauvreté et sécurité sociale (88.105-88.107 et 88.109-88.110)

30. Depuis l'Examen périodique universel de 2015, la situation de la pauvreté à Sainte-Lucie a été davantage prise en considération par le Gouvernement. Ainsi, Sainte-Lucie a lancé une multitude d'initiatives pour améliorer la situation dans ce domaine.

31. Le Gouvernement saint-lucien a poursuivi son travail sur la réforme du Programme d'assistance publique (PAP), le plus grand programme de transfert en espèces de l'île. Cet outil tient compte de tous les membres du ménage, alors que l'ancien système ne retenait que les informations du bénéficiaire du Programme. L'aide fournie aux ménages pauvres comprend, sans s'y limiter, une allocation pécuniaire mensuelle, une aide au remplacement des lunettes de vue, une aide pour les frais d'obsèques des proches et des exonérations sur la prise en charge médicale.

32. Depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement saint-lucien et d'autres organismes donateurs ont réussi à mettre en œuvre plusieurs initiatives de protection sociale principalement destinées aux personnes pauvres et vulnérables, mais aussi aux « nouveaux pauvres ».

Initiatives de protection sociale

33. Sainte-Lucie a ressenti les retombées brutales du choc économique provoqué par la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de sa stratégie face à la COVID-19, le Gouvernement saint-lucien a conçu un plan de relance économique pour stimuler l'économie en protégeant les moyens de subsistance. Ce plan, qui portait également sur le bien-être social de la population, visait à faire profiter 1 000 ménages supplémentaires du plan de relance (passant de 2 600 à 3 600 ménages bénéficiaires). Cet objectif a été atteint avec l'aide du Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial, du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et d'autres partenaires de développement. Des accords ont été conclus avec l'UNICEF pour la distribution de 500 kits de soins/trousses d'hygiène aux ménages avec enfants bénéficiaires du PAP. Le plan de relance économique est une autre intervention d'aide sociale en direction des ménages et familles pauvres et vulnérables.

34. En outre, le Ministère de l'égalité a contribué à l'augmentation du montant des transferts en espèces accordés aux bénéficiaires des programmes pour enfants placés en famille d'accueil, enfants handicapés et personnes vivant avec le VIH. Ces bénéficiaires ont bénéficié d'une augmentation de 100 dollars sur une période de trois à six mois.

35. Le Gouvernement a lancé un programme de complément de revenu prévoyant un versement de 500 dollars par mois (pendant trois mois) aux personnes qui ne cotisent pas à la Société nationale d'assurance et qui ont perdu leur emploi à la suite de la pandémie de COVID-19.

36. Le Ministère de l'égalité a également conclu un partenariat avec l'Association hôtelière et touristique de Sainte-Lucie et le Cabinet du Premier Ministre pour aider à la distribution de milliers de repas chauds et de colis alimentaires aux ménages pauvres et vulnérables. Ce partenariat va se poursuivre tout au long de l'année.

Accès à l'alimentation (88.108)

37. Le Gouvernement saint-lucien reconnaît qu'il existe au sein du système éducatif des disparités entre les enfants, avec des conséquences potentielles sur leur niveau d'éducation. Par conséquent, il a monté un projet de politique de repas scolaires (2020-2030) avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'objectif de cette politique est de veiller à ce que chaque enfant scolarisé reçoive des repas équilibrés du point de vue nutritionnel pendant la journée scolaire. Ce programme ciblera les élèves du primaire jusqu'au secondaire. Son but est de servir de catalyseur pour i) améliorer la collaboration entre les différentes entités qui travaillent sur l'agriculture, l'éducation et la nutrition et ii) associer les agriculteurs afin qu'ils bénéficient d'un meilleur accès aux marchés pour augmenter leurs revenus et leur niveau de vie. Cette politique a été diffusée à tous les ministères concernés pour recueillir leurs commentaires. En raison de la pandémie de COVID-19, les réponses ont été reçues plus tard que prévu, ce qui a retardé la présentation du rapport au Conseil des ministres. La politique devrait donc être soumise au Conseil des ministres d'ici la fin de l'année 2020.

38. Sainte-Lucie est l'un des quatre pays caribéens qui participent au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, dont le but est de répondre aux besoins et vulnérabilités des populations locales. Le thème principal pour les Caraïbes est « *Construire une résilience aux changements climatiques pour la sécurité humaine en œuvrant en faveur de l'égalité des genres dans des secteurs clefs de l'économie et de l'autonomisation des femmes dans les pays des Caraïbes* ». Le Fonds soutient le projet de Sainte-Lucie, qui porte sur le renforcement du secteur agricole et halieutique, en plaçant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au cœur du projet.

Soins de santé (88.111)

39. Le Ministère de la santé et du bien-être a lancé récemment le nouveau carnet de santé national pour enfants ainsi qu'une version révisée du manuel de santé maternelle, infantile et adolescente afin d'améliorer la santé maternelle et infantile à Sainte-Lucie.

40. Le nouveau carnet de santé national pour enfants permettra de suivre la croissance de l'enfant, son développement et le recours aux services de santé, depuis sa naissance jusqu'à ses cinq ans.

Éducation (88.115-88.117)

41. Proposer une éducation de qualité reste une priorité pour le Gouvernement saint-lucien. Le Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation (EQUIP) a vu le jour en 2018. Son objectif est d'offrir à chacun des possibilités d'apprentissage équitables et inclusives. Ce projet, qui met l'accent sur les enfants ayant des besoins particuliers, vise à mettre en place des cadres qui contribuent à la qualité de l'éducation à l'échelle nationale. À cette fin, les initiatives suivantes ont été menées :

- Révision de la loi relative à l'éducation de manière à ce qu'elle réponde mieux aux attentes en matière d'éducation des enfants ayant des besoins particuliers ;
- Révision du programme scolaire national de manière à ce qu'y soit mieux intégrée l'éducation répondant à des besoins particuliers ;
- Rédaction du document d'orientation de l'éducation répondant à des besoins particuliers ; et
- Aide à la formation des enseignants spécialisés, à la fois continue et initiale.

42. Proposer une éducation de qualité n'a cependant pas d'utilité si l'accès à l'éducation n'est pas facilité. Le projet EQUIP, qui bénéficie d'un financement de la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK), vise à résoudre le problème de l'accès à l'éducation dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a exacerbé les inégalités au sein du système éducatif de Sainte-Lucie. Grâce à ce projet, 130 élèves de toute l'île ayant des besoins particuliers ont reçu du matériel technologique leur permettant de participer de manière active et efficace à l'apprentissage en ligne. Le Gouvernement saint-lucien entend

continuer de combler ce fossé numérique : le Ministre de l'éducation a indiqué que la distribution d'équipements serait étendue à tous les élèves du système éducatif.

43. Les programmes de repas scolaires, de participation aux frais de transports scolaires et de bourses pour l'achat de livres que le Ministère de l'éducation a déjà mis en place avant la pandémie ont un effet positif sur les taux de scolarisation et d'assiduité. Au lendemain de la pandémie, lorsque les classes de dernière année de primaire et de dernière année de secondaire ont repris les cours, le Ministère de l'éducation a continué de veiller à ce que les élèves les plus vulnérables aient toujours accès à une éducation de qualité en fournissant des repas et en assurant des services de transport

Personnes handicapées (88.118 et 88.119)

44. Par l'intermédiaire de son Comité de coordination national pour les droits de l'homme, le Gouvernement a engagé des discussions pour mettre en œuvre un plan national officiel de mise en œuvre du Traité de Marrakech et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui ont été ratifiés en 2020. Le Conseil national pour les personnes handicapées a participé à ces discussions, puisqu'il est représenté au sein du Comité.

45. En l'absence de plan national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Traité de Marrakech, le Gouvernement a déjà commencé à élaborer des politiques, projets et programmes ayant trait à la protection des personnes handicapées. Le Gouvernement saint-lucien sait que le manque de données fiables reste l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les décideurs, les législateurs et les autres parties prenantes dans les actions qu'ils entreprennent pour améliorer la vie des personnes handicapées. En conséquence, le Ministère de l'équité, de la justice sociale, de l'administration locale et de l'autonomisation a entamé une évaluation nationale sur le thème du handicap en 2019, grâce à un financement de la Banque de développement des Caraïbes. Le projet est mené en partenariat avec le Bureau central des statistiques, qui est chargé de réaliser une enquête sur le handicap auprès des ménages. Le but de ce projet est de recueillir des données de référence sur la situation des personnes handicapées dans tout le pays, qui contribueront à trouver et développer des stratégies plus ciblées pour agir efficacement sur la vie des personnes handicapées à Sainte-Lucie.

46. Le Gouvernement de Sainte-Lucie, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation, de l'innovation, des rapports entre femmes et hommes et du développement durable, a lancé le projet pilote « *Offrir une aide à la lecture aux élèves du centre de développement Lady Gordon ayant des difficultés de lecture* », qui appuie directement la mise en œuvre du Traité de Marrakech. Ce projet fera appel aux services de Benetech, une société qui utilise les capacités des logiciels et des données pour susciter des changements sociaux positifs, afin d'apporter une aide à la lecture aux élèves du centre de développement Lady Gordon ayant des difficultés de lecture, l'objectif étant de donner toutes leurs chances aux élèves ayant des difficultés de lecture et atteints d'autres troubles de l'apprentissage.

47. Le projet vise aussi à rendre les ouvrages accessibles. Il prévoit ainsi une bibliothèque en ligne Bookshare, la traduction de sections et modules pertinents du programme national du Ministère de l'éducation dans des formats accessibles et une formation pour le personnel du Ministère et les éducateurs au sein du système scolaire.

Institutions nationales des droits de l'homme et mécanisme de surveillance des droits de l'homme (88.42 et 88.52)

48. Le Gouvernement saint-lucien a admis et reconnu la nécessité d'adopter une méthode plus coordonnée et systématique pour suivre la situation des droits de l'homme et en rendre compte. Si une institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme constitue un mécanisme idéal pour y parvenir, le Gouvernement a déjà eu l'occasion de décrire les contraintes qui l'empêchent de créer un tel mécanisme. En son absence, le Gouvernement reconnaît que la création d'un Mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi constitue la meilleure solution à l'heure actuelle dans le contexte du pays.

49. En février 2019, le Gouvernement saint-lucien a créé le Comité de coordination national pour les droits de l'homme, qui remplit les fonctions de Mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi, avec pour mandat de suivre la situation nationale des droits de l'homme et d'en rendre compte. Le Comité regroupe des membres gouvernementaux ou non et il est présidé par le Ministère des affaires extérieures et coprésidé par le Bureau du Procureur général. Le Secrétariat du Comité se trouve au Ministère des affaires extérieures. Le Comité a bien respecté son mandat et s'est réuni plusieurs fois depuis sa création, œuvrant au développement du cadre des droits de l'homme de Sainte-Lucie en élaborant un plan de travail et un plan de communication. L'un des objectifs du Comité est de démystifier les droits de l'homme et de renforcer les capacités dans ce domaine dans le pays. Il a donc participé à une série d'exercices de renforcement des capacités proposés par les Nations Unies et le système interaméricain des droits de l'homme. Le Comité a récemment commencé à mettre au point un plan d'études pour intégrer les droits de l'homme dans le catalogue de formations du service public, l'objectif étant de créer un noyau de fonctionnaires bien informés sur le sujet des droits de l'homme et de leur prise en compte comme question nationale de développement.

50. Le Gouvernement saint-lucien a participé à la formation grâce à l'outil en ligne de surveillance des droits de l'homme OAS-SIMORE, car il sait que cet outil peut l'aider à suivre certaines de ses recommandations en matière de droits de l'homme. En effet, il comporte un répertoire centralisé de toutes les recommandations faites au sein du système de l'Organisation des États américains (OEA). Depuis, le Gouvernement a demandé à l'OEA une autorisation d'accès à cette plateforme.

51. Le Gouvernement saint-lucien se félicite d'avoir atteint cette étape importante de la mise en œuvre d'un cadre national des droits de l'homme, même si des difficultés subsistent. En particulier, le Secrétariat manque de ressources, car il fonctionne sans budget et son personnel n'est composé que d'une personne dont les attributions ne se limitent pas à celles du Secrétariat. Le Gouvernement saint-lucien reconnaît que le Secrétariat doit être doté de ressources appropriées et suffisantes pour que le Comité puisse remplir efficacement sa mission.

Protection des droits de l'homme (Défenseur du peuple) (88.43 et 88.44)

52. Malheureusement, le Bureau du Défenseur du peuple manque toujours de ressources. Cependant, le Gouvernement saint-lucien veille toujours à ce que le Bureau continue de participer au dialogue et à la formation sur les droits de l'homme grâce à sa présence au Comité de coordination national pour les droits de l'homme.

Procédures spéciales (88.47)

53. Le Gouvernement saint-lucien reste disposé à adresser une invitation aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales dans un futur proche.

Assistance technique (88.48-88.50)

54. Depuis 2018, le Gouvernement saint-lucien, par l'intermédiaire de son Ministère des affaires extérieures, a pris contact avec le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour la Barbade et les Caraïbes orientales afin de lui demander une assistance technique pour promouvoir les droits de l'homme dans le pays.

55. Cette assistance technique a pris la forme d'ateliers qui contribuent à sensibiliser des fonctionnaires ainsi que des membres de la société civile au système international des droits de l'homme et au rôle qu'ils jouent au sein de ce système. Une assistance technique a aussi été demandée pour la réunion inaugurale du Comité de coordination national pour les droits de l'homme, dans le but d'aider les membres du Comité à mieux comprendre leur mandat. Les échanges les plus récents avec le Bureau du HCDH à la Barbade ont eu lieu en 2020. Le HCDH a alors apporté une assistance technique au Gouvernement de Sainte-Lucie pour la préparation de ses rapports au titre de l'Examen périodique universel et au Comité des droits de l'enfant.

56. Le système interaméricain de protection des droits de l'homme a aussi contribué au renforcement des capacités des fonctionnaires dans le domaine des droits de l'homme en 2020, et il continuera à le faire tout au long du premier semestre 2021.

57. La Division des relations entre les sexes a également sollicité l'assistance du Bureau du HCDH à la Barbade. En 2019, le HCDH lui a apporté son aide en organisant un atelier de sensibilisation à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avec un large éventail d'organismes chargés de l'application des lois et de l'aide sociale à Sainte-Lucie, afin d'évoquer le respect de la Convention par le pays.

58. La Division des relations entre les sexes a aussi demandé une assistance technique à des organismes extérieurs aux Nations Unies, comme Sisters for Change, une ONG internationale financée par l'Union européenne, membre d'Equality and Justice Alliance. Par le biais de son Initiative de réforme législative au sein du Commonwealth, l'organisation a apporté une aide et une assistance technique aux pays participants. L'organisation a apporté un appui et une assistance technique à la Division des relations entre les sexes en examinant sa législation au regard de la Convention, ainsi qu'en rédigeant une version préliminaire de son rapport à la Convention.

Dialogue avec la société civile (88.51)

59. Le Gouvernement saint-lucien a établi des ponts avec la société civile lors de diverses consultations sur l'EPU, sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, il coopère avec la société civile et la consulte en permanence, car elle participe au Comité de coordination national pour les droits de l'homme.

Travail des enfants (88.92)

60. Le Gouvernement saint-lucien prend note d'un rapport de 2017 de l'OIT indiquant que les pires formes de travail des enfants les plus souvent signalées sont celles associées à la « culture des bandes organisées ». Le Gouvernement est donc conscient que ses efforts pour combattre les pires formes de travail des enfants sur son territoire doivent être renforcés. Il indique que désormais, l'accent est davantage porté sur l'éducation et l'information des employeurs et des employés, afin d'améliorer les mécanismes d'inspection visant à repérer les cas de travail des enfants. Le Ministère du travail a commencé à chercher des moyens de former des inspecteurs du travail dans le domaine de l'inspection et de la détection du travail des enfants.

61. Le Gouvernement remarque cependant qu'il éprouve des difficultés à transformer les bonnes pratiques et les enseignements tirés à l'échelle régionale et internationale en stratégies et politiques solides pour combattre le travail des enfants dans le contexte national. Le Gouvernement saint-lucien cherche donc à nouer des contacts avec ses partenaires de développement pour qu'ils soutiennent les efforts déployés contre les cas de travail des enfants à Sainte-Lucie.

Changements climatiques, environnement et enfants (88.120 et 88.121)

62. La question des changements climatiques est l'une des priorités nationales de Sainte-Lucie en raison de la vulnérabilité du pays, qui est un petit État insulaire en développement. Par conséquent, le Gouvernement a cherché des réponses à la fois régionales et nationales à la menace inévitable que représentent les changements climatiques. À l'échelle régionale, Sainte-Lucie travaille actuellement avec l'OECD sur un Projet de mobilité humaine qui tente d'apporter une solution aux effets des changements climatiques, aux migrations de population et aux réinstallations urgentes à la suite de catastrophes naturelles. L'élaboration du plan stratégique relatif à la mobilité humaine dans le contexte des changements climatiques (2020-2023) s'est achevée en avril 2020. Un groupe de travail technique régional de l'OECD a alors été formé pour diriger sa mise en œuvre.

63. À l'échelle nationale, le Gouvernement saint-lucien a réussi à développer des politiques et stratégies et à instaurer des mécanismes pour veiller à ce que la question des changements climatiques soit profondément ancrée dans son programme de développement. Parmi ces réussites, on peut citer un plan national d'adaptation créé en 2018 et des plans

d'adaptation sectoriels portant sur les pêches, l'agriculture, l'eau et les écosystèmes résilients, qui sont sensibles aux effets des changements climatiques. L'élaboration d'un tel plan permet de garantir la protection des moyens de subsistance, ainsi que la sécurité alimentaire de Sainte-Lucie face aux effets incertains des changements climatiques.

64. Le Gouvernement a révisé sa politique d'adaptation aux changements climatiques en 2015 pour la rendre compatible avec les effets et les répercussions des changements climatiques, qui sont en constante évolution. Cette politique a été conçue grâce à des consultations multipartites faisant appel à des groupes de femmes et de jeunes. Elle préconise que tous les niveaux de la collectivité s'approprient le projet et y participent. En effet, la collectivité apporte une aide considérable en réalisant des évaluations de la vulnérabilité et des interventions d'adaptation et de mise en œuvre.

65. Le Gouvernement saint-lucien a pleinement conscience que les changements climatiques peuvent augmenter les risques en cas de catastrophe. De plus, le risque est encore plus important pour les populations vulnérables. L'Organisation nationale de gestion des urgences a donc cherché à inclure les personnes handicapées dans la réduction des risques de catastrophe. En 2019, un certain nombre de consultations et d'exercices de formations ont été menés par cette Organisation avec collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Service d'Aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA). Lors de ces sessions, des formations portant sur la langue des signes et la prise en charge des personnes déficientes visuelles ou atteintes d'autres handicaps par les premiers secours étaient prévues.

66. Les changements climatiques ont aussi forcé les gouvernements à rechercher et à développer d'autres sources d'énergie durable. Le Ministère des infrastructures, des ports, de l'énergie et du travail, par l'intermédiaire de sa Division énergie renouvelable/services d'utilité publique reste déterminé à faciliter la participation des citoyens de Sainte-Lucie, y compris les jeunes, au dialogue sur la consommation et l'efficacité énergétiques. Dans le cadre du Mois de sensibilisation à l'énergie 2020, la Division a commencé à organiser des campagnes de sensibilisation en direction du grand public et de la jeunesse. La participation des jeunes au dialogue national a pris la forme d'un concours d'écriture ouvert aux élèves du primaire et du secondaire, et d'une série d'animation pour les enfants des établissements préscolaires.
